



Embauche suite à un licenciement économique

Par Visiteur

Bonjour,

J'effectue mon préavis sur la demande de ma Direction suite à un licenciement économique. Il me reste 15 jours à faire dont 2 semaines de recherche de travail à l'extérieur dans le cadre de ma convention collective.

Entre temps, j'ai trouvé un emploi mais par respect de ma vie privée, je ne l'ai pas dit à ma Direction. Etant donné que la négociation transactionnelle ne se passe pas bien entre les 2 parties...

Je me suis rendu compte que mon 1er jour d'embauche s'effectuera le dernier jour de préavis de l'entreprise en cours (erreur de ma part d'1 jour). Cela sera pendant la période de recherche de travail.

Au niveau juridique, est-ce ennuyeux ? surtout si les négociations finissent aux prud'hommes ? Est-ce que l'entreprise en cours peut me le reprocher ? ou la nouvelle qui m'embauche ?

Si c'est ennuyeux, que dois-je faire ? sachant que les 2 entreprises ignorent tout.

Merci

Cordialement,

Par Visiteur

Bonjour,

Juridiquement parlant, rien ne vous empêche de démarrer un travail le jour où vous finissez le premier. Il n'existe aucune disposition légale vous obligeant à informer vos employeurs respectifs.

Je ne vois donc pas ce qu'il pourrait vous contraindre à informer vos employeurs. Eventuellement, votre employeur pourrait vous demander une indemnité journalière pour le dernier jour qui n'a pas été consacré à la recherche d'un emploi mais bon, cela ne va pas plus loin.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Merci pour votre réponse.

Donc l'employeur actuel pourrait juste me demander une indemnité journalière pour ce dernier jour de préavis mais n'irait pas plus loin... même plus tard dans le contexte d'un prud'homme car j'ai fait une saisine ?

Cordialement,

Par Visiteur

Bonjour,

Je doute qu'un conseil des prud'hommes vous condamne pour avoir retrouvé un travail la veille du jour où vous deviez quitter celui-là. Cela ne remettant pas en cause l'utilité des jours passés auparavant pour rechercher un travail, je ne vois vraiment pas ce que l'employeur pourrait vous demander en plus.

Bien cordialement,

Bonne chance pour votre recours devant les prud'hommes.

Par Visiteur

Merci pour vos conseils et votre rapidité.

Cordialement